

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 10 avril 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 3 avril 2018

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	Х	
STROH Dominique	1ère Adjointe	Х	
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint	Excusé	M. Bernard GAUTHERAT
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint	Х	
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe	Х	
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint	Х	
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	Х	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	Х	
DARDINIER Michel	Conseiller	Excusé	M. Paul MUMBACH
MOLINA Corinne	Conseillère	Excusée	Mme Dominique STROH
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	Х	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Х	9
EVEILLE Peggy	Conseillère	Х	
GARCIA Antonia	Conseillère	Χ	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	Χ	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Χ	
HUG Frédéric	Conseiller	Χ	

Y assiste également :

Mme Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. BUDGET/FINANCES

- 3.1. Vote des taux d'imposition 2018
- 3.2. Subventions aux associations et institutionnels
- 3.3. Approbation du budget primitif principal 2018
- 3.4. Approbation du budget primitif annexe « Eau » 2018

4. RESSOURCES HUMAINES

Néant

5. ADMINISTRATION GENERALE

- 5.1. PETR Convention mission d'accompagnement urbanisme durable
- 5.2. Village Séniors dénomination allée

6. URBANISME

- 6.1. Droit de préemption urbain
- 6.2. Alignement voiries Rue de la Breita et angle rue du Bassin/rue de Prés
- 6.3. Acquisition terrain réserve foncière

7. DIVERS

- 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
- 7.2. Informations diverses.

M. le Maire propose de compléter l'ordre du jour avec le point suivant :

Point 7b) - Divers : motion contre la nuisance des corvidés

Les conseillers à l'unanimité, adoptent l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 6 mars 2018, dont copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET-FINANCES

3.1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

2018-DCM-04-10-01

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Dannemarie doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2018 et des taux actuels d'imposition. Conformément aux débats de la commission des finances du 13 mars 2018, il propose d'augmenter les taux de 3% pour faire face aux baisses de dotations. Par ailleurs, il précise que les dépenses de fonctionnement ont été réduites au maximum.

Les nouveaux taux applicables sont les suivants :

	Taux de référence 2017	Coefficient de variation	Taux votés 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14,98 %		15.44 %	2 974 000.00	459 185.00
Taxe foncière (bâti)	10,33 %	4 000400	10.64 %	2 905 000.00	309 092.00
Taxe foncière (non bâti)	45,12 %	1,030423	46.49 %	19 900.00	9 251.00
CFE	19,55 %		CC SAL		FPU
Produit fiscal attendu					777 528.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix pour (dont 3 procurations) et 2 voix contre (M. HUG Frédéric et M. LUTRINGER Christian), les taux pour l'année 2018 tels que définis ci-dessus.

3.2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONNELS 2018-DCM-04-10-02

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires en matière de subventions accordées aux associations et institutionnels pour l'exercice 2018, selon détail ci-dessous :

Associations

ASSOCIATION	Pour le fonctionnement Article 6574	Pour les investissements Article 6574	VOTE
Amicale de pêche et de loisirs	300.00	0	A l'unanimité
Amicale des Donneurs de Sang Dannemarie	250,00	0	A l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	0	500.00	A l'unanimité
APAEI	800.00	0	A l'unanimité
АРСР	400.00	500,00	A l'unanimité en l'absence de Mme Micheline CYBINSKI
Arts Martiaux Dannemarie	800.00	1 000,00	A l'unanimité en l'absence de Mme Laurette LENA
Association Avicole	200.00	500,00	A l'unanimité
Association du Foyer de la Culture	1 500.00	0	A l'unanimité en l'absence de MM. Alexandre BERBETT et Bernard GAUTHERAT
Association des Amis de la Médiathèque	1 500,00	0	A l'unanimité
Association Tennis de Table	0	500.00	A l'unanimité
Chorale	200.00	0	A l'unanimité
Cinéastes du Sundgau	0	0	A l'unanimité
Club Canin	500.00	1 000,00	A l'unanimité
COM'DA	1 500.00	0	A l'unanimité
HDC Dissidents	500.00	2 000.00	A l'unanimité en l'absence de Mme Laurette LENA
IRON Club	0	500.00	A l'unanimité
Jardins Familiaux	380,00	0	A l'unanimité en l'absence de M. Bernard GAUTHERAT
La Cigogne Rose	400,00	0	A l'unanimité
La Dannemarienne	1 000.00	800.00	A l'unanimité
Les Amis de l'Hôpital	400.00	0	A l'unanimité
Les Amis de l'Orgue Callinet	600,00	0	A l'unanimité
Association Les Tranchées Oubliées	0	3 000,00	A l'unanimité
MJC	2 300.00	500.00	A l'unanimité
Orchestre d'Harmonie	300.00	1 500.00	A l'unanimité
Porte d'Alsace Rugby Club	1 500.00	0	A l'unanimité
RCD	2 000,00	0	A l'unanimité en l'absence de M. Christian LUTTRINGER
Sundgo Network	1 200,00	0	A l'unanimité
Sundgau Oxygène	0	1 000.00	A l'unanimité

Tennis Club	0	1 000.00	A l'unanimité en l'absence de M. Christian LUTTRINGER
Tour d'Alsace Cycliste	4 500,00	0	A l'unanimité
UCJE Handball	500,00	700,00	A l'unanimité
UNC AFN Dannemarie	250,00	0	A l'unanimité
Vélo Club Sundgovia	500,00	0	A l'unanimité
TOTAUX	24 280.00	15 000.00	

Il est précisé que le versement de la subvention, au titre d'investissements réalisés par les associations, se fera sur présentation de(s) facture(s) avant le 30.09.2018.

En outre, les orientations seront poursuivies par la suppression progressive des subventions accordées en matière de fonctionnement pour les Associations disposant de fonds importants, au bénéficie d'aides aux investissements.

Associations institutionnelles

			_
INSTITUTIONNEL	MONTANT	ARTICLE	VOTE
C.C.A.S	10 000.00	657362	A l'unanimité
Ecole élémentaire et maternelle	3 000.00	657361	A l'unanimité
A.M.H.R.	1 100.00	6574	A l'unanimité
Foyer de la culture	4 500,00	65738	A l'unanimité en l'absence de MM. Alexandre BERBETT et Bernard GAUTHERAT
Bibliothèque centrale	160,00	65738	A l'unanimité
G.A.S	1 000.00	65738	A l'unanimité
Œuvres sociales des Pompiers	500.00	65738	A l'unanimité
Fédération du Bénévolat	50.00	6574	A l'unanimité en l'absence de M. Paul MUMBACH
Mémorial Alsace-Lorraine	100.00	6574	A l'unanimité
Relais des Associations	10 000.00	6574	A l'unanimité en l'absence de Mmes Dominique STROH, Laurette LENA et MM. Patrick VASSEUR et Bernard GAUTHERAT
Association des Maires Ruraux 68	130.00	6574	A l'unanimité en l'absence de M. Paul MUMBACH
Fondation du Patrimoine	160.00	6745	A l'unanimité
Divers	1 000.00	6574	A l'unanimité
TOTAL	22 840.00	31 700.00	

M. Le Maire propose, après avis favorable des Commissions « Vie Associative » et « Finances », d'accorder les subventions telles que présentées ci-dessus.

Les conseillers concernés par l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur fonction au sein de l'une ou l'autre association, quittent la séance au moment du vote et selon détail précisé ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des conseillers présents et conformément aux précisions apportées :

- D'ACCORDER les subventions telles que proposées par la Commission « Vie Associative » et après avis favorable de la Commission Finances;
- D'AFFECTER les dites subventions en section de fonctionnement et aux comptes tels que détaillés.

3.3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 2018-DCM-04-10-03

Considérant la présentation du projet de Budget Primitif 2018 et annexes, faite en commission des finances le 13 mars 2018 ;

> EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Chapitre 013	68 000.00
Chapitre 70	42 200.00
Chapitre 73	1 465 791.00
Chapitre 74	408 706.00
Chapitre 75	101 900.00
Chapitre 76	5.00
Chapitre 77	10 000.00
Chapitre 78	500.00
Résultat exercice précédent reporté (002)	44 561.81
Total	2 141 663.81

Les dépenses

Chapitre 011	697 400.00
Chapitre 012	880 000.00
Chapitre 014	401.00
Chapitre 65	238 210.00
Chapitre 66	93 000.00
Chapitre 67	800.00
Chapitre 68	10 000.00
Chapitre 022	5 284.81
Chapitre 023	209 568.00
Chapitre 042	7 000.00
Total	2 141 663.81

➢ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Reste à réaliser	724 717.00
Compte 1068	304 457.17
Chapitre 10 – comptes 10222, 10223 et 10226	1 008 000.00
Chapitre 13	2 431 150.00
Chapitre 16	700 000.00
Chapitre 021	209 568.00
Chapitre 024	848 000.00
Chapitre 040	7 000.00
Total	6 232 892.17

Les dépenses

Restes à réaliser	150 600.00
Chapitre 16	205 000.00
Chapitre 20	481 280.00
Chapitre 21	2 837 670.00
Chapitre 23	1 678 428.00
Chapitre 020	1 340.00
Solde d'exécution négatif reporté	878 574.17
Total	6 232 892.17

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix pour et 2 abstentions (MM. Alexandre BERBETT et Frédéric HUG), le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

		REPORTS DE CREDITS 2017	NOUVEAUX CREDITS 2018	Totai crédit 2018
Investissement	Dépenses	150 600.00	6 082 292.17	6 232 892.17
IIIvesussement	Recettes	724 717.00	5 508 175.17	6 232 892.17
Fonctionnement	Dépenses	0	2 141 663.81	2 141 663.81
	Recettes	0	2 141 663.81	2 141 663.81

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

3.4. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE « EAU » 2018 2018-DCM-04-10-04

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe de l'eau 2018 ;

> EN SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes

Chapitre 70	62 000.00
Chapitre 75	1 000.00
Résultat exercice précédent reporté (002)	0
Total	63 000.00

Les dépenses

Chapitre 002	10 787.82
Chapitre 011	1 300.00
Chapitre 012	21 000.00
Chapitre 66	5 000.00
Chapitre 022	312.18
Chapitre 023	13 600.00
Chapitre 042	11 000.00
Total	63 000.00

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Restes à réaliser	20 000.00
Chapitre 16	57 000.00
Chapitre 27	10 826.00
Chapitre 021	13 600.00
Chapitre 040	11 000.00
Excédent de fonctionnement reporté	28 704.04
Total	141 130.04

Les dépenses

Chapitre 16	17 000.00
Chapitre 23	77 000.00
Chapitre 020	426.00
Solde d'exécution négatif reporté	46 704.04
Total	141 130.04

Considérant la présentation du projet de Budget Primitif EAU 2018 faite en commission des finances le 13 mars 2018,

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif Annexe EAU pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

		REPORTS DE CREDITS 2017	NOUVEAUX CREDITS 2018	Total crédit 2018
Investissement	Dépenses	0	141 130.04	141 130.04
	Recettes	20 000.00	121 130.04	141 130.04
Fonctionnement	Dépenses	0	63 000.00	63 000.00
	Recettes	0	63 000.00	63 000.00

Ce budget est voté par chapitres, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

4. RESSOURCES HUMAINES

Néant

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. PETR – CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT URBANISME DURABLE 2018-DCM-04-10-05

M. le Maire rend compte de la proposition faite par le PETR du Pays du Sundgau, portant sur un appui technique aux communes du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche de labellisation d'éco-quartier ou dans une opération de valorisation ou de réaménagement de centre-bourg, par une prestation de services dont les modalités sont détaillées dans la convention annexée.

Ouï les explications complémentaires apportées par M. le Maire et compte-tenu de l'intérêt que représente cette prestation pour la Ville de Dannemarie, bourg-centre ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE :

- DE CONCLURE la convention d'exercice de la mission d'accompagnement en urbanisme durable avec le PETR du Pays du Sundgau;
- AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir.

5.2. VILLAGE SENIORS/QUARTIER « LES BERGERS DU CANAL » – DENOMINATION ALLEE 2018-DCM-04-10-06

M. le Maire expose la nécessité de procéder à la dénomination de l'allée centrale du quartier « Les Berges du Canal » (Village Séniors), permettant d'attribuer une numérotation aux logements qui vont, au fur et à mesure de l'année, être occupés.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE de dénommer l'allée centrale du quartier « Les berges du canal » : Allée des Roseaux.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREMPTION URBAIN

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- THOMANN
- SIV
- SCI NC ALTAY
- A LA PORTE DU BONHEUR

6.2. ACQUISTION TERRAINS - ALIGNEMENT VOIRIES - Rue de la Breita et angle rue du Bassin/rue de Prés 2018-DCM-04-10-07

M. le Maire rend compte de la nécessité de procéder l'acquisition de 2 parcelles afin de permettre l'alignement et l'aménagement des voiries de part et d'autre desdites parcelles.

Vu l'accord de principe du gérant de la SCI Le Jardin de Flore et de la SCI Les Acanthes, pour l'acquisition, par la Ville de Dannemarie, de la parcelle section 1 n° 247 d'une surface de 17m2 et de la parcelle section 3 n° 484 d'une surface de 36m2, au prix symbolique de 2€;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'acquérir :

- La parcelle section 1 n° 247 d'une surface cadastrale de 17m2 à la SCI Le Jardin de Flore ou propriétaires venant aux droits de la SCI, pour un montant de 1€ ;
- La parcelle section 3 n° 484 d'une surface cadastrale de 36m2 à la SCI Les Acanthes ou propriétaires venant aux droits de la SCI, pour un montant de 1€.

AUTORISE M. le Maire à signer les actes et pièces se rapportant à la conclusion des ventes, ainsi que toutes précisions à apporter permettant la conclusion desdites ventes.

6.2. ACQUISITION TERRAIN – CONSTITUTION RESERVE FONCIERE 2018-DCM-04-10-08

M. le Maire rend compte de l'appel de candidatures n° AA 68 18 0021 01 publié par la SAFER Grand Est, portant sur la parcelle section 06 n° 0018 au Lieu-dit « Pflaussen » d'une surface de 56a 56ca.

Considérant l'opportunité de créer une réserve foncière dans le cadre de la procédure, en cours, d'aménagement foncier et en complément du courrier d'intention en date du 28 mars 2018 ;

Vu les précisions apportées par la SAFER Grand Est en date du 4 avril 2018, portant sur la promesse de vente consentie par les propriétaires, soit au prix de 2 828.00€ hors frais de notaire, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER, d'un montant de 300.00€/TTC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE DE SE PORTER CANDIDAT à l'acquisition de la parcelle section 06 n° 0018 Lieu-dit « Pflaussen » d'une surface de 56a 56ca, au prix de 2 828.00€ hors frais de notaire auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER d'un montant de 300.00€/TTC :

PRECISE que cette acquisition a pour objet la création d'une réserve foncière dans le cadre de l'aménagement foncier en cours de procédure.

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

Néant

7.2. INFORMATIONS diverses

7.2.1. MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PROLIFERATION DES CORVIDES 2018-DCM-04-10-09

En raison des proportions prises par la prolifération des corvidés, qui gagne progressivement les quartiers Dannemariens limitrophes au site de stockage de déchets non dangereux de Retzwiller/Wolfersdorf;

Compte tenu des nombreux appels et courriels d'habitants demeurant en périphérie du site de stockage, se plaignant des nuisances dues aux corbeaux :

Compte tenu de l'Arrêté préfectoral de décembre 2011, portant autorisation et conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Retzwiller/Wolfersdorf qui précise, notamment en son article 5.27-Lutte contre la prolifération des espèces indésirables « l'exploitant prend les mesures nécessaires pour lutter contre la prolifération des rats, des insectes et des oiseaux, dans le respect des textes relatifs à la protection des espèces. Sont en particulier mises en œuvre :

- Des actions visant à rendre les dortoirs inhospitaliers pour les corvidés : élagage des arbres, utilisation de corbeautières, interventions de fauconniers et de chasseurs.
- Des actions d'effarouchement dans le but d'éviter la fréquentation du site par les cigognes.

Les justificatifs de ces actions sont conservés. »

Compte tenu qu'il appartient à la société SUEZ d'apprécier les mesures à mettre en œuvre et que le contrôle relève de la compétence de M. le Préfet ;

Considérant le refus de SUEZ recyclage et valorisation France de participer aux frais d'intervention, mais que la collectivité n'a pas à assumer la charge totale des conséquences de l'exploitation du site ;

Considérant les Arrêtés préfectoraux annuels, prescrivant l'organisation de chasses particulières sur le territoire de Dannemarie, Gommersdorf, Manspach, Retzwiller et Wolfersdorf et confiant la direction des opérations au lieutenant de louveterie du Haut-Rhin compétant sur la circonscription, mais non suffisant;

Le Conseil Municipal, DEMANDE:

- Une meilleure lisibilité quant au périmètre de chasse concerné et une concertation avec les Communes concernées :
- A être tenu informé du résultat et des problèmes rencontrés à la fin des opérations ;
- > Une action ferme de suppression de nids sur corbeautière, peupliers et bouleaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h36

Dannemarje, le 12 avril 2018

Le Maire, Paul MUMBACH

TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. BUDGET/FINANCES

2018-DCM-04-10-01

3.1. Vote des taux d'imposition 2018

2018-DCM-04-10-02

3.2. Subventions aux associations et institutionnels

2018-DCM-04-10-03

3.3. Approbation du budget primitif principal 2018

2018-DCM-04-10-04

3.4. Approbation du budget primitif annexe « Eau » 2018

4. RESSOURCES HUMAINES

Néant

5. ADMINISTRATION GENERALE

2018-DCM-04-10-05

5.1. PETR – Convention mission d'accompagnement urbanisme durable

2018-DCM-04-10-06

5.2. Village Séniors – dénomination allée

6. URBANISME

6.1. Droit de préemption urbain

2018-DCM-04-10-07

6.2. Alignement voiries – Rue de la Breita et angle rue du Bassin/rue de Prés

2018-DCM-04-10-08

6.3. Acquisition terrain – réserve foncière

7. DIVERS

- 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
- 7.2. Informations diverses

2018-DCM-04-10-09

7.2.1. Motion pour la prise en compte de la prolifération des corvidés